

Réunion du 12 Décembre 2025 En visioconférence

Début de Réunion : 18h15

Membres Présents :

Mme SIMON Catherine
Mme BOSCO Natacha
Mr UBEDA Sébastien
Mr DANESIN Patrick
Mr MAURY Max
Mr GODALL Thomas
Mr SOULIE Philippe
Mme CROMPTON Cécile

Mme EINIG Pascale
Mr EINIG Jean-Luc
Mr MORTREUX Nicolas
Mr DODELIN Franck
Mr PLANET Jonathan
Mme CABOT Pauline
Mr HAAS Jean-Christophe

Absente excusée : Mme FAUDOT BEL Laure

Ordre du Jour :

I – Nombre de licenciés par club au 12 décembre 2025 (Nb, femmes et jeunes),

II - Discussions et votes des différentes mesures prises par le CD 11 chaque année :

- II-1 Aide aux licenciés pour compétitions nationales,
- II-2 Récompenses aux podiums nationaux
- II-3 Aide aux arbitres,
- II-4 Aide à la formation,
- II-5 Aide aux clubs pour l'intervention d'un BE,
- II-6 Aide Challenge Mortreux,
- II-7 Aide aux championnats départementaux,
- II-8 Prise en compte des frais des bénévoles de la CDT (commission technique départementale),
- II-9 Aide à la création de clubs.
- II-10 Aide exceptionnelle aux sinistres :

III- Rappel dates des différents événements du CD11

- Championnat départemental salle 2027(date et lieu) et rappel championnat départemental salle 2026
- Tournoi des mixtes
- Challenge Mortreux et jeux du Tir à l'Arc
- Stages jeunes et adultes
- Challenge régional poussins

IV- Amélioration de notre communication : ouverture sur les réseaux sociaux

V- Achat tablette pour travail sur licenciés demandé par le club de Limoux

VI- Déterminer la part départementale sur les licences pour la saison 2027.

VII- Questions diverses

I – Nombre de licenciés par club au 12 décembre 2025

A ce jour, nous comptons 397 licenciés dont 117 nouveaux (contre 129 en 2024), ce qui est une légère baisse des nouvelles adhésions mais une fidélisation des « anciens » et une augmentation des licences « compétition ».

Bizanet 43 Carcassonne 114 Castelnaudary 78 Narbonne 94 Limoux 41 Montferrand 28

Répartitions des licences :

Adultes sans pratiques : 4

Pratique en club : 39

Femmes : 149 (100 adultes + 49 jeunes)

U11 : 32

Jeunes : 91 (21 U11)

Adultes en compétition : 231.

Parité :

Nombre total de licences « Hommes » : 233

Nombre total de Licences « Femmes » : 164

II - Discussions et vote des différentes mesures prises par le CD 11 chaque année :

II-1 Aides aux compétiteurs :

Le département décide d'apporter son aide à l'ensemble des compétiteurs qui ont participé aux championnats de France FFTA, militaire, universitaire et handisport.

Cette aide représente une enveloppe de 1800€ qui sera partagée en deux :

- Une enveloppe pour la saison salle d'un montant de 600€ à partager entre tous les participants avec un maximum de 100€ par archer.
- Une enveloppe pour la saison extérieure d'un montant de 1200 € à partager entre tous les participants avec un maximum de 100€ par archer.

Cette aide n'interviendra que 8 à 10 jours après le dernier championnat de France de la saison en cours.

Chaque demande devra être justifiée par l'envoi des résultats officiels du championnat de France ou coupe de France.

Aucune demande après la saison ne pourra être prise en compte.

Toutefois, si l'enveloppe dédiée aux championnats "salle" n'est pas pleinement utilisée, elle pourra alors, si besoin, être reversée sur les championnats "extérieur" et inversement.

Attribution d'aides aux compétiteurs et récompenses votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'aides aux compétiteurs et récompenses acceptées à l'unanimité.

II-2 Récompenses aux podiums nationaux :

Chaque podium sera récompensé par un bon d'achat :

50€ pour le 1^{er})

40€ pour le 2^{eme}) + 30€ « bonus » si catégorie ELITE

30€ pour le 3^{eme})

Ces récompenses seront remises à l'assemblée générale du CD11 où les Archers détenteurs de titres seront tenus de se présenter afin de se voir remettre leurs récompenses de la part du CD11.

Attribution d'une récompense pour les podiums nationaux votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution de récompenses acceptées à l'unanimité.

II-3 Aides aux arbitres :

Il est décidé de donner une enveloppe de 200€ par arbitre titulaire pour les aider à l'achat d'une tenue vestimentaire ou tout autre matériel nécessaire à l'arbitrage.

Chaque demande devra être accompagnée d'un justificatif.

Reconduction d'aides aux arbitres votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Reconduction d'aides aux arbitres acceptées à l'unanimité.

II-4 Aide à la formation :

Cette saison encore, le comité départemental continuera à apporter son soutien aux clubs afin de les aider à la mise en place de formations fédérales et d'arbitrage, en proposant une prise en charge de 50% des frais d'inscription par archer, pour les formations qui se tiendront à l'extérieur du CD11.

Pour les formations « en interne », il n'y aura plus de réversion aux clubs mais une prise en charge de 50% du montant global de la formation.

Chaque club s'arrangera alors avec ses archers pour le reste à charge.

Si des subventions sont allouées, une aide sera alors reversée aux différents clubs afin de prioriser les formations de recyclage obligatoire.

Pour les archers extérieurs au CD11, il n'y aura plus de prise en charge, ces derniers devront alors se mettre en contact avec leur club ou leur CD pour le financement de leur formation.

Dans le cadre de sa formation d'arbitre fédéral, le candidat est dans l'obligation de suivre des séances d'enseignement théorique (environ une session par mois) et de participer, en tant qu'arbitre stagiaire, à 3 compétitions par option choisie.

Dans ces conditions, le comité départemental propose d'apporter son aide pour la prise en charge des frais de déplacements des futurs arbitres, autant pour leurs journées de formation que lors de leur participation aux compétitions en tant qu'arbitre stagiaire.

Il est décidé comme suit :

- Si aucune prise en charge du club : participation du Comité Départemental à hauteur de 200 €.
- Si participation du club : le Comité Départemental pourra compléter l'aide apportée afin d'atteindre l'enveloppe mentionnée à l'alinéa précédent.

Bien entendu, des justificatifs de déplacements seront à produire et la demande sera à faire par le club afin d'éviter les doublons.

Attribution d'aides à la formation d'arbitres votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'aides à la formation acceptées à l'unanimité.

II-5 Aide aux clubs pour l'intervention d'un BE :

Le comité départemental prend en charge les actions d'un Brevet d'Etat auprès des clubs à concurrence de 130€ les 6h00.

Toute demande de remboursement ne pourra être considérée que sur demande écrite de la part du club requérant.

Attribution d'aides pour l'intervention d'un BE votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'aides pour l'intervention d'un BE, acceptée à l'unanimité.

II-6 Aide Challenge MORTREUX :

Le CD11 soutient les clubs qui organisent le *Challenge Mortreux* en lui octroyant une aide de 100€ par manche. A l'issue des 3 manches du Challenge, Le CD 11 récompensera les 3 premiers de chaque catégorie. L'équipe qui remportera le Challenge, recevra une coupe avec le nom du club gagnant gravé dessus. Cette coupe sera remise en jeu la saison suivante.

Attribution d'aides pour le Challenge MORTREUX, votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'aides pour le Challenge MORTREUX, acceptée à l'unanimité.

II-7 Aide aux championnats départementaux :

Le comité départemental apporte son soutien aux clubs qui organisent les championnats départementaux : Le CD11 prend en charge les récompenses de tous les championnats départementaux.

Concernant le Challenge Régional Jeunes et Adultes par équipes départementales, il est décidé de prendre en charge la totalité des frais des licenciés faisant parti de ces équipes (transport selon MAPPY si co-voiturage, frais d'inscription en compétition et prise en charge d'un maillot d'équipe pour la finale).

Attribution d'aides pour les championnats départementaux, votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'aides pour les championnats départementaux, acceptée à l'unanimité.

II-8 Prise en compte des frais des bénévoles de la CDT (commission technique départementale) :

Il est décidé de maintenir la prise en charge de la totalité des frais des entraîneurs de la CTD (transports, hébergement, repas) en cas d'accompagnement sur une compétition décidée par la CTD (région, ligue, championnat de France).

Concernant les frais de transport lors des stages, ces derniers continueront à être pris en charge (feuille de frais déplacement).

Le repas du midi n'est, quant à lui, plus pris en charge par le CD11.

Reconduction d'aides pour frais des bénévoles de la CDT, votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Reconduction d'aides pour frais des bénévoles de la CDT, acceptée à l'unanimité.

II-9 Aide à la création de clubs :

Le comité départemental apporte son soutien aux nouveaux clubs. Il est décidé de verser une subvention de 500€ dès que le club est affilié à la FFTA.

Reconduction d'aides pour la création de nouveaux clubs, votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Reconduction d'aides pour la création de nouveaux clubs, acceptée à l'unanimité.

II-10 Aide exceptionnelle aux sinistres :

Cette année, le club de Bizanet a malheureusement été durement touché par l'incendie : une enveloppe d'aide avait donc été débloquée par le CD 11 pour aider le club à se reconstruire.

Dans cet esprit de soutien, une enveloppe d'aide exceptionnelle sera mise à disposition en cas de sinistre.

Mise en place d'une enveloppe d'aides aux clubs sinistrés, votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Mise en place d'une enveloppe d'aides aux clubs sinistrés, acceptée à l'unanimité.

III- Rappel dates des différents événements du CD11

Stage coaching mental : 14/12/2025 à Narbonne : Annulé : manque de participants

Championnat départemental salle : 25/01/2026 à Limoux
2027 à Castelnaudary

Tournoi des mixtes (Extérieur) : 06/06/2026 à Narbonne

Challenge Mortreux et jeux du Tir à l'Arc :

28/03/2026 : Carcassonne

16/05/2026 : Limoux (TAE)

13/06/2026 : Montferrand (Parcours)

ATTENTION : les blasons Vegas sont désormais acceptés !

Peut-être pourrions nous les proposer pour la saison 2027 (et commencer à entrainer nos archers sur ce type de blason).

IV- Amélioration de notre communication : ouverture sur les réseaux sociaux

Mme Pauline CABOT se propose de gérer la communication via les réseaux sociaux et de mettre en place un canal *WhatsApp* pour permettre une communication plus fluide.

Mise en place d'un canal de communication et réseau sociaux par Mme Pauline CABOT, votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Proposition acceptée à l'unanimité.

V- Achat tablette pour travail sur licenciés demandé par le club de Limoux

Le CD11 aide les clubs pour la formation et l'acquisition de matériel éducatif et pédagogique.
A ce titre, le CD11 propose de financer une tablette numérique au club de Limoux.

Financement d'une tablette numérique pour le club de Limoux, votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Proposition acceptée à l'unanimité.

VI- Déterminer la part départementale sur les licences pour la saison 2027.

Pour la saison prochaine, la part départementale des U11 passera à 15€.

Part départementale pour les « non pratiquants » en club : 0€

Part découverte : 2€

Proposition part départementale votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Proposition acceptée à l'unanimité.

VII- Questions diverses

Une proposition n'a été faite par UNSS pour organiser une animation *Tir à l'arc* au cœur de la Cité de Carcassonne :

Deux problèmes de taille :

- Proposition de date en semaine (problème de disponibilité)
- Logistique et sécurisation du site

La proposition est donc rejetée.

Prochaine Réunion :

Le 29/05/2026 à 18h30, en présentiel, dans les locaux du Club de Narbonne

Fin de réunion : 20h16

La Secrétaire
Mme Natacha BOSCO